

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **21**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation : **18/02/2019**

Date d'affichage : **20/02/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 26 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Valérie ROBIN / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO

ABSENT : Pascal CORDÉ

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

L'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public.

Il appartient au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

La commune de Cogolin, afin de permettre une meilleure organisation et un bon fonctionnement des services, être en adéquation avec les avancements de grade des agents, souhaite créer :

N° 2019/027

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

CM 26/02/2019

N° 2019/027

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 7 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 4 postes de brigadier-chef principal
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- 4 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives

Et supprimer les postes suivants :

- 3 postes de rédacteur
- 5 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint administratif
- 5 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 7 postes de gardien brigadier

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de créer et supprimer les postes énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

